

Un caissier tue son patron à coups de revolver

Paris, 2 mai. — Un drame, qui a produit une profonde émotion dans le quartier de la Bourse, s'est déroulé ce matin à onze heures quarante dans l'importante maison de broderies de M. Baron, rue de la Banque, 22, au deuxième étage.

Hier soir, avant la fermeture de la maison de commerce, M. Baron avait appelé son caissier, Emile Chevrion, et lui avait demandé des éclaircissements sur certaines écritures passées au grand-livre.

Les explications fournies par le caissier n'ayant pas paru satisfaisantes à M. Baron, celui-ci remit au lendemain la suite de la discussion, dont tout le personnel, un trentaine d'employés, avaient perçu les échos, en disant à son caissier :

« Cherchez, et si demain vous ne pouvez pas justifier vos écritures, il faudra aviser ».

Ce matin, Chevrion revint à son bureau à l'heure habituelle. A onze heures quarante, M. Baron le fit appeler et, reprenant la discussion interrompue la veille, lui dit :

« Eh bien ! avez-vous trouvé ? J'attends votre réponse ».

M. Baron était alors assis devant son bureau, et se tournait du côté de son employé, qui se trouvait vers sa droite.

Chevrion, sortant un revolver de la poche de son veston, s'écria : « La voilà, ma réponse ! » Et il tira quatre balles sur son patron.

M. Baron, qui avait reçu les projectiles à la base du cou, tomba comme une masse. Il chercha à se relever, puis il s'écria :

« C'est lui, arrêtez-le ! »

Mais les passants, ignorant ce qui venait de se produire, le laissèrent s'éloigner. Chevrion ne tarda pas à disparaître.

M. Labat, commissaire de police, s'est rendu aussitôt à la maison de commerce de M. Baron, où il a procédé sur place à une enquête. Il a prélevé les services de la Sûreté, qui a lancé aussitôt ses agents à la recherche du meurtrier.

Chevrion était depuis six ans caissier chez M. Baron. Il est marié, père de deux enfants et habite rue des Boulets, 119.

Le docteur Genevois a-t-il empoisonné son confrère ? LA QUESTION EST POSE AU JURY DU DOUÉS

Desayon, 2 mai. — Aujourd'hui comparait devant la cour d'assises du Doués, le docteur Genevois, accusé d'avoir voulu empoisonner un de ses confrères, le docteur Damotte, le docteur Damotte, en lui faisant avaler une bouteille de genièvre empoisonné.

Un public restreint, composé surtout de la famille, assiste à l'audience. L'accusé, très pâle, reçoit les témoignages de sympathie de sa famille et de ses amis. Le jury a été tiré au sort.

Le docteur Genevois écoute attentivement l'acte d'accusation et répond aux questions du président avec un parfait sang-froid. Il nie absolument la crime dont il est inculpé.

Trois coups de couteau pour un sou

Paris, 2 mai. — Dans la rue du Croissant, des canotiers jousaient à « la rate », on attendait le sort des journaux.

L'enjeu était de 5 centimes. Une querelle s'éleva entre deux joueurs et propos d'un coup de main. Des injures ils en vinrent rapidement aux coups.

Des témoins de la scène poursuivirent Le Fournier et le rattrapèrent au coin de la rue Saint-Joseph. Avant d'être livré aux agents, le canotier fut sérieusement lynché.

Des coups de couteau, les coups de pied vinrent de toutes parts.

Nous avons vu Le Fournier au commissariat de police du quartier. Il n'exprimait aucun regret de son acte, au contraire.

« Il est fort comme un hercule, disait-il, je ne pouvais pas me battre avec lui à coups de poing. Alors j'ai acheté un couteau ».

Le blessé a été conduit à l'hôpital.

DANS LA REGION Un vol de 200.000 francs entre Boulogne et Folkestone

Londres, 2 mai. — Les policiers de Londres et de Paris se livrent à des actives investigations, au sujet d'un vol important de bijoux commis lundi avec une adresse remarquable par une bande de voleurs internationaux.

Le vol a été commis à bord d'un des paquebots faisant le service entre Boulogne et Folkestone.

M. Max Rosenthal, un négociant en diamants de Londres, dont les bureaux se trouvent au 20, rue de la Paix, a été victime.

Il avait fait le voyage de retour en Angleterre par la voie de Paris où la terrasse d'un café du boulevard, quelques hommes l'avaient entouré et quelques peu bouillonné.

Il avait appelé la police à son aide et cinq de ces individus avaient été arrêtés.

Mais ils avaient dû être relâchés par la suite, des charges insuffisantes n'ayant pu être relevées contre eux.

Par la suite, M. Rosenthal avait quitté Paris pour Boulogne par le rapide de quatre heures.

Il portait son précieux changement dans un portefeuille en cuir soigneusement fermé dans une des poches intérieures de sa valise.

Il avait fait le voyage de retour en Angleterre par la voie de Paris où la terrasse d'un café du boulevard, quelques hommes l'avaient entouré et quelques peu bouillonné.

Il avait appelé la police à son aide et cinq de ces individus avaient été arrêtés. Mais ils avaient dû être relâchés par la suite, des charges insuffisantes n'ayant pu être relevées contre eux.

Le docteur Genevois en assises

Paris, 2 mai. — Après l'interrogatoire de ce matin, dont nous parlons d'autre part, l'audience des témoins commence.

Le docteur Damotte raconte la tentative d'empoisonnement dont il a été l'objet et explique le rôle que Genevois avait joué.

Le docteur Damotte, très hésitant, confirme la déclaration de son mari, mais refuse à plusieurs reprises de répondre aux questions qui lui sont posées.

Le docteur Damotte, professeur de toxicologie à l'école de médecine, déclare qu'il n'a jamais vu Genevois.

Le docteur Damotte, très hésitant, confirme la déclaration de son mari, mais refuse à plusieurs reprises de répondre aux questions qui lui sont posées.

Le docteur Damotte, professeur de toxicologie à l'école de médecine, déclare qu'il n'a jamais vu Genevois.

Le docteur Damotte, très hésitant, confirme la déclaration de son mari, mais refuse à plusieurs reprises de répondre aux questions qui lui sont posées.

Le docteur Damotte, professeur de toxicologie à l'école de médecine, déclare qu'il n'a jamais vu Genevois.

Le docteur Damotte, très hésitant, confirme la déclaration de son mari, mais refuse à plusieurs reprises de répondre aux questions qui lui sont posées.

Le docteur Damotte, professeur de toxicologie à l'école de médecine, déclare qu'il n'a jamais vu Genevois.

Le docteur Damotte, très hésitant, confirme la déclaration de son mari, mais refuse à plusieurs reprises de répondre aux questions qui lui sont posées.

Le docteur Damotte, professeur de toxicologie à l'école de médecine, déclare qu'il n'a jamais vu Genevois.

Le docteur Damotte, très hésitant, confirme la déclaration de son mari, mais refuse à plusieurs reprises de répondre aux questions qui lui sont posées.

Le docteur Damotte, professeur de toxicologie à l'école de médecine, déclare qu'il n'a jamais vu Genevois.

Le docteur Damotte, très hésitant, confirme la déclaration de son mari, mais refuse à plusieurs reprises de répondre aux questions qui lui sont posées.

Le docteur Damotte, professeur de toxicologie à l'école de médecine, déclare qu'il n'a jamais vu Genevois.

Le docteur Damotte, très hésitant, confirme la déclaration de son mari, mais refuse à plusieurs reprises de répondre aux questions qui lui sont posées.

Le docteur Damotte, professeur de toxicologie à l'école de médecine, déclare qu'il n'a jamais vu Genevois.

Violents incidents à la Chambre belge

Bruxelles, 2 mai. — De violents incidents se sont produits cet après-midi à la Chambre des représentants.

Un député de la droite avait été accusé d'avoir publié des articles diffamatoires à l'adresse des membres de l'opposition.

Les invectives ont été échangées et une mêlée générale s'est ensuivie.

La séance a été levée au milieu d'un tumulte indescriptible. On a dû évacuer les tribunes publiques.

Les invectives ont été échangées et une mêlée générale s'est ensuivie.

La séance a été levée au milieu d'un tumulte indescriptible. On a dû évacuer les tribunes publiques.

Les invectives ont été échangées et une mêlée générale s'est ensuivie.

La séance a été levée au milieu d'un tumulte indescriptible. On a dû évacuer les tribunes publiques.

Les invectives ont été échangées et une mêlée générale s'est ensuivie.

La séance a été levée au milieu d'un tumulte indescriptible. On a dû évacuer les tribunes publiques.

Les invectives ont été échangées et une mêlée générale s'est ensuivie.

La séance a été levée au milieu d'un tumulte indescriptible. On a dû évacuer les tribunes publiques.

Les invectives ont été échangées et une mêlée générale s'est ensuivie.

La séance a été levée au milieu d'un tumulte indescriptible. On a dû évacuer les tribunes publiques.

Les invectives ont été échangées et une mêlée générale s'est ensuivie.

La séance a été levée au milieu d'un tumulte indescriptible. On a dû évacuer les tribunes publiques.

Les invectives ont été échangées et une mêlée générale s'est ensuivie.

La séance a été levée au milieu d'un tumulte indescriptible. On a dû évacuer les tribunes publiques.

Suicide d'un soldat

Tourcoing, 2 mai. — Un soldat du 214 d'artillerie, Amend Léopold, s'est tué aujourd'hui d'un coup de revolver d'ordonnance.

Le désespéré a laissé une lettre dans laquelle il fait connaître à son oncle son intention de se suicider, mais sans dire le motif qui le pousse à cette fatale détermination.

C'est alors que les jurés ont prononcé l'arrêt qui condamne le soldat à la prison pour avoir versé cet argent au patronage qui chargera du placement du petit Gruiet.

Arrestation d'un espion

Belfort, 2 mai. — Un sujet allemand, Emile Berthel, 35 ans, originaire d'Essen, se désint chantant, a été surpris cet après-midi alors qu'il prenait des notes et des croquis sur les glacis du château.

Berthel a été arrêté par la police spéciale et conduit sous l'inculpation d'espionnage.

Cet individu a reconnu les faits.

Duel entre un lieutenant aviateur et un officier d'infanterie

Cluses-sur-Marne, 2 mai. — Une rencontre à l'épée a eu lieu ce matin au champ d'aviation de Cluses, entre deux officiers.

Les procédés vexatoires employés, dit-on, par certains grades de la garnison à l'égard de quelques sapeurs aviateurs avaient motivé le duel.

Le duel a eu lieu ce matin, et après un combat très ardent de part et d'autre, le lieutenant Mouroux fut atteint au bras droit d'une blessure grave qui lui fit fuir à l'engagement.

Les adversaires ne se sont pas réconciliés à l'issue de la rencontre.

Les médecins-majors Godot et Laloy assistaient les combattants.

La guerre italo-turque LA REOUVERTURE DES DARDANELLES

Rome, 2 mai. — La décision de la Turquie de réouvrir les Dardanelles, était prévue dans les accords officiels, qui l'accueillent avec plaisir, puisqu'elle finit à une gêne considérable pour les intérêts des puissances alliées.

Les navires russes DANS LES EAUX TURQUES

Francfort, 2 mai. — On télégraphie de Salonique à la « Gazette de Francfort » : Les grands bataillons russes qui attendent dans le port de Salonique la réouverture des Dardanelles ont reçu ordre de leur direction de quitter immédiatement ce port et de se rendre au Pirée.

Un déserteur du 110e arrêté

Paris, 2 mai. — Léopold Thierry, 39 ans, déserteur du 110e régiment d'infanterie, en garnison à DUNKERQUE, a été arrêté cet après-midi rue Saint-Denis.

Un gamin incendiaire

Paris, 2 mai. — Le soir d'assises de la Seine a acquitté cet après-midi un gamin de 15 ans, Jean Grifet, qui le 2 décembre dernier, avait mis le feu au grenier dans lequel il était couché chez un épicer d'Anvers qui l'employait.

Il avait allumé des boîtes de lait qui se trouvaient dans ce grenier. Plusieurs bâtiments furent consumés et on fut obligé de brûler le grenier.

Le jeune Grifet, qui avait perdu sa mère, avait été abandonné par son père qui a été remarqué et qui, pour se débarrasser de lui, l'a fait brûler.

Le crime de Rollencourt

La chambre criminelle de la Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi formé par Dupeyrat, l'assassin de Mme Thibaut, septuagénaire, de Rollencourt (Pas-de-Calais), qui outragea ainsi qu'un babé de quatre mois, René Pruvost, son petit-fils, et qui lui tua sa mère.

La Cour d'Assises du Pas-de-Calais l'avait, le 23 mars dernier, condamné à la peine de mort pour attentat à la pudeur et homicide volontaire.

Le crime de Rollencourt

La chambre criminelle de la Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi formé par Dupeyrat, l'assassin de Mme Thibaut, septuagénaire, de Rollencourt (Pas-de-Calais), qui outragea ainsi qu'un babé de quatre mois, René Pruvost, son petit-fils, et qui lui tua sa mère.

La Cour d'Assises du Pas-de-Calais l'avait, le 23 mars dernier, condamné à la peine de mort pour attentat à la pudeur et homicide volontaire.

Le crime de Rollencourt

La chambre criminelle de la Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi formé par Dupeyrat, l'assassin de Mme Thibaut, septuagénaire, de Rollencourt (Pas-de-Calais), qui outragea ainsi qu'un babé de quatre mois, René Pruvost, son petit-fils, et qui lui tua sa mère.

La Cour d'Assises du Pas-de-Calais l'avait, le 23 mars dernier, condamné à la peine de mort pour attentat à la pudeur et homicide volontaire.

Le crime de Rollencourt

La chambre criminelle de la Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi formé par Dupeyrat, l'assassin de Mme Thibaut, septuagénaire, de Rollencourt (Pas-de-Calais), qui outragea ainsi qu'un babé de quatre mois, René Pruvost, son petit-fils, et qui lui tua sa mère.

La Cour d'Assises du Pas-de-Calais l'avait, le 23 mars dernier, condamné à la peine de mort pour attentat à la pudeur et homicide volontaire.

Le crime de Rollencourt

La chambre criminelle de la Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi formé par Dupeyrat, l'assassin de Mme Thibaut, septuagénaire, de Rollencourt (Pas-de-Calais), qui outragea ainsi qu'un babé de quatre mois, René Pruvost, son petit-fils, et qui lui tua sa mère.

La Cour d'Assises du Pas-de-Calais l'avait, le 23 mars dernier, condamné à la peine de mort pour attentat à la pudeur et homicide volontaire.

Le crime de Rollencourt